RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

ARRÊTÉ du 19 décembre 2012

RELATIF À LA QUALIFICATION D'INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES OU AGRO-INDUSTRIELS *(rectificatif)*

Rectificatif au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 21 décembre 2012, arrêté du 19 décembre 2012 relatif à la qualification d'instituts techniques agricoles ou agro-industriels, article n°2, alinéa e), au lieu de : « Fédération nationale des planteurs… », lire : « Fédération nationale des producteurs... »

Pour le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Le chef de service de l'enseignement technique,

PH. SCHNÄBELE